



MAIRIE
DE
SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15
Présents..... 12
Votants..... 15
Absents..... 0

Date de la convocation : 26.07/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX

Le 30 juillet à 9 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Madame TENDIL Lysiane, Maire**

PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie,
TENDIL Lysiane, VIALA Régine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc,
MAR

TIN Jean-Philippe, PIDOUX Bruno, QUATREFAGES Damien, VERGUES Michel,
VIDAL Didier.

PROCURATIONS : Madame DELEU Françoise a donné procuration à Madame
JUANABERRIA Anne-Marie, Monsieur VIDAL Claude donné procuration à
Madame COBO Rolande et Monsieur REFREGERS Claude a donné procuration à
Madame MASSON Aurélie.

SECRETARIE DE SEANCE : Monsieur Jean-Luc DRIGOUT a été désigné pour remplir ces
fonctions qu'il a acceptées.

**SEANCE N° 8
DELIBERATION N° 22
AFFECTATION DES RESULTATS
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2311-5 relatif à l'affectation du résultat ;

Vu le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe de l'assainissement ;

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisées en 2021 au budget annexe de l'assainissement (section de fonctionnement) a donné lieu à un excédent de 10 777.74 € ;

Considérant qu'avec l'excédent antérieur reporté, le résultat définitif de la section de fonctionnement est de 32 786.98 € ;

Considérant que le résultat comptable de l'année 2021 de la section d'investissement est de 28 917.50 € ;

Considérant qu'avec l'excédent antérieur reporté, le résultat de la section d'investissement est de 92 753.76 € ;

Considérant que selon l'arrêté du 28 juin 2022 portant règlement du budget primitif 2022 du budget principal et des budgets annexes de la commune de Saint Jean du Bruel, les restes à réaliser du budget annexe de l'assainissement sont de 228 942.00 € pour les dépenses d'investissement et de 159 847.00 € pour les recettes d'investissement ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir discuté

**A voté contre à la majorité des membres présents et représentés
(2 pour et 13 contre)**

- **DECIDE** de ne pas affecter sur le budget annexe de l'assainissement 2022 les résultats de fonctionnement positifs en recettes de fonctionnement au compte 002 soit 32 786.98 € ;
- **DECIDE** de ne pas affecter sur le budget annexe de l'assainissement 2022 les résultats d'investissement positifs en recettes d'investissement au compte 001 soit 92 753.76 € ;

Fait et délibéré à Saint-Jean-du-Bruel, le 30/07/2022.

Extrait certifié conforme,

Le Maire,

Lysiane TENDIL

Acte dématérialisé

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication,
faire l'objet :

- D'un recours gracieux auprès des services de la Mairie de Saint Jean du Bruel.

- D'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 45 rue Raymond IV - BP 7007 - 31008

012 24 20 22 12 - 20220730 20223007_22-DE

Reçu le 05/08/2022

Accessibilité l'adresse en ligne : <http://www.telerecours.fr>